



Francis Metzger et Philippe Meilleur

Vice-Président et Président du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des architectes

« Le métier d'architecte est en pleine mutation »

Le métier d'architecte est de plus en plus exigeant. Philippe Meilleur et Francis Metzger, respectivement Président et Vice-Président du Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des architectes, nous en parlent. **Texte :** Philippe Van Lil

■ En quoi votre profession a-t-elle évolué ces dernières années ?

Philippe Meilleur : « Nous avons assisté à une forte augmentation du nombre de tâches connexes à l'architecture. La technique a considérablement évolué au niveau du chauffage, des pompes à chaleur, du photovoltaïque, etc., mais cela reste maîtrisable. D'autres aspects, extérieurs au métier, ont pris en revanche une toute autre ampleur : la coordination de la sécurité, la responsabilité en matière de PEB, l'évolution dans le grand nombre de réglementations, etc. »

■ Les formations actuelles en architecture permettent-elles de rencontrer cette évolution ?

Francis Metzger : « Régulièrement, des collègues estiment que les étudiants ne sont pas suffisamment formés.

Toutefois, l'université n'est pas là pour livrer un enseignement strictement professionnel ; elle forme des têtes bien faites et des gens capables d'évoluer avec le métier, qui a complètement changé en une trentaine d'années. En tant qu'architecte, on doit être capable d'être le patron d'une organisation générale qui mène à une construction, d'élaborer des projets, d'anticiper les situations, etc. C'est cela que les étudiants apprennent. »

■ Les missions de l'architecte sont-elles généralement bien comprises du grand public ?

P. M. : « Il ne réalise pas toujours la quantité de travail nécessaire, non seulement pour établir un dossier, mais aussi pour aller jusqu'au bout du contrôle d'exécution. Même dans une phase d'avant-projet, il faut déjà tenir compte de très nombreuses réglemen-

tations, ce qui nécessite bon nombre de contacts avec les administrations. Les phases de calcul des métrés nécessitent d'aller vraiment dans le détail. La profession est parfois perçue comme chère, mais finaliser un dossier exige un grand nombre d'heures de travail. »

■ Comment votre institution s'inscrit-elle dans ces évolutions ?

P. M. : « Depuis sa création en 1963, l'Ordre s'est essentiellement focalisé sur deux tâches : le contrôle des stages des jeunes architectes et les questions de déontologie. Depuis quelques années, nous nous repositionnons pour aller beaucoup plus loin dans le service que nous offrons aux architectes. Nous avons d'ailleurs fait réaliser des sondages pour bien cerner leurs attentes. C'est une profession en difficulté. Les modifications viennent de toutes parts, ce qui entraîne une

charge de travail bien plus importante qu'auparavant. Par ailleurs, le secteur du clé-sur-porte est très structuré et parfois très agressif au niveau de la publicité et du marketing. Un bureau d'architectes avec quelques collaborateurs ne peut pas rivaliser ; nous devons les défendre au mieux. »

F. M. : « En effet, pas mal de choses ont changé : la communication, l'assistance à la formation des stagiaires, etc. Dans ce contexte, l'Ordre a pour mission essentielle de veiller à ce que la qualité de l'architecture soit la meilleure possible. »

” Aujourd'hui l'architecte doit prendre en compte une série d'aspects extérieur au métier. Le besoin en formation est criant.

■ D'autres points font-ils l'objet d'une attention particulière de votre part ?

F. M. : « Lors de concours, les honoraires sont l'un des critères fondamentaux de la désignation d'un architecte. Dans les négociations avec les autorités publiques, nous tentons de faire disparaître ce critère au profit du critère de qualité des projets. »

P. M. : « Bâtir, c'est fournir un cadre de vie dans lequel les gens doivent pouvoir se sentir bien. Il est dès lors impératif qu'un bâtiment soit conçu en répondant à leurs attentes, notamment en termes de questions climatiques et environnementales. De par sa longue formation - 5 ans d'études et 2 ans de stage -, de par son positionnement neutre indépendant de l'entrepreneur et de par son statut de professionnel, l'architecte est à même de remplir un rôle de conseil indispensable et considérable auprès de son client. » ■

EN COLLABORATION AVEC



ordredesarchitectes.be